

OBJET : Versement d'une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers au titre de la gestion des parkings souterrains appartenant à ville (exercice 2004).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'approbation du budget en date du 31 mars 2004,

A la majorité des membres du Conseil, Madame GUILIANOTTI s'étant abstenue,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de verser pour l'exercice 2004 une subvention à l'OPHLM d'Aubervilliers d'un montant de 63 489,48 € au vu de la facture présentée.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le 65737 (202-65737-72)

le Maire,